

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_195**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,
VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la commune de Scionzier afin de permettre le bon déroulement d'un « Vide Grenier » le
Dimanche 13 Septembre 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les parkings de « l'ancienne mairie », l'espace Stéphane Pépin et le parking de la médiathèque seront réservés pour manifestation le **Dimanche 13 Septembre 2026 de 5h00 à 18h00.**

La Rue du Foron sera fermée et interdite à la circulation au niveau du parking de la mairie et à la hauteur de la salle des Fêtes. Une déviation sera mise en place sur la Rue de la Crosaz, la Rue du Foron, l'Avenue du Bargy et L'Avenue de la Libération.

ARTICLE 2 : Les poids lourds seront déviés par le CD26 et CD119 pour accéder aux communes du Reposoir, du Mont-Saxonnex et au Col de la Colombière.
La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 02/09/2026

Le Maire
Sandrine BELLIER

